



## **Avis public concernant le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Valcourt**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Valcourt sera, en 2024, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- \* être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Val-Saint-François  
810, montée du Parc, C.P. 3160  
Richmond (Québec) J0B 2H0

- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ À VALCOURT LE 28 AOÛT 2023**

Me Julie Waite, greffière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 28 août 2023 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière